

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

Envoyé en préfecture le 20/01/2022

Reçu en préfecture le 20/01/2022

Affiché le

ID : 065-246500573-20220118-2022_6-DE



L'an deux mille vingt-deux, le 18 janvier, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 11/01/2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 44 Nombre de suffrages exprimés : 51 Votes Pour : 51 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Sentiers de randonnée pédestre du territoire Aure Louron d'intérêt communautaire N° 2022-6
--	---

Présents (35) : GOUBE Nicole, MOUNIQ Jean, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, SAINT-PASTEUR Marcel, MALERE Hélène, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CARTAN Olivier, MUR François, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, GAY Eric, LACAZE Noël, PELIEU Michel, CLIMENT Emmanuel, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, AIZIER Philippe, BOURREC Christophe, MIR André, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

Présents en vision (9) : VIDAILLET Jocelyne, LLOP Frédéric, BESSONE Michel, CONSTANTIN Luce, DUBERNARD Alain, PETIT Caroline, HELARY Yann, LEGOFF Stéphanie, DELOM Christian.

Présents non votant en visio : PICHON Evelyne, ROUSSEL Jean-Claude.

Absents (11) : PUCEL Matthieu, GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, ESCOULA Bernard, GALAUP Dominique, CHAZOTTES Michel, BRUN Didier, JARENO Sandra, OZUN Benjamin, FORTINE Didier, CASCARRE Victor.

Procurations (7) :
DESMARAIS Nadine à BUERBA Jean-Pierre
DUNAN Anne à CARRERE Philippe
SOLANA Michel à RICARD Louis
BERTRANUC Evelyne à DESCOUENS Bernard
DARAN René à AIZIER Philippe
NARS Aline à MIR André
SALAT Jacques à BOURREC Christophe

Georgette DUGARDIN a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la définition de l'intérêt communautaire des sentiers et de leur entretien a fait l'objet d'une délibération en conseil communautaire (n° 2019-16) en date du 19 février 2019.

La liste des sentiers communautaires proposée en annexe de cette délibération concerne les sentiers des topoguides « Saint-Lary-Soulan et la vallée d'Aure » et « Loudenvielle et la vallée du Louron », les sentiers des dépliants des Offices du Tourisme et quelques sentiers ne faisant pas l'objet de promotion.

Monsieur le Président rappelle, en outre, qu'un troisième topoguide comprenant 20 sentiers de Petites Randonnées sur le secteur d'Arreau et ses environs doit paraître au printemps 2022.

Ceci étant exposé et afin d'établir un réseau de sentiers pédestres de qualité et cohérent sur l'ensemble du territoire Aure Louron, Monsieur le Président propose que seuls les sentiers issus des trois topoguides soient désignés sentiers d'intérêt communautaire et, par conséquent, entretenus par la communauté de communes pour ce qui concerne l'entretien courant et régulier tel que décrit dans la délibération n°2019-16 du 19 février 2019.

En effet, les sentiers des trois topoguides résultent d'un travail de sélection, en partenariat avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre, qui intègre :

- le principe de complémentarité des itinéraires avec le réseau existant et au sein du réseau à créer (maillage des villages) ;
- le principe de diversité du produit proposé tant au niveau paysager et patrimonial qu'en terme de niveau de difficulté (temps de marche, dénivelé...) afin de répondre aux attentes touristique (famille, sportif, contemplatif...);
- la nature de l'entretien afin de proposer, tout au long de l'année, un réseau parfaitement accessible et balisé ;
- le respect de la charte départementale concernant la signalétique et le balisage pour une cohérence et une harmonisation sur l'ensemble des territoires.

Monsieur le Président précise à l'assemblée que :

- le topoguide « Saint-Lary-Soulan et la vallée d'Aure » compte 23 sentiers et un linéaire de 171,80 km (sans double comptage) ;
- le topoguide « Loudenvielle et la vallée du Louron » compte 20 sentiers et un linéaire de 130,8 km ;
- le topoguide « Autour d'Arreau et de Sarrancolin » compte 20 sentiers et un linéaire de 134,3 Km ;

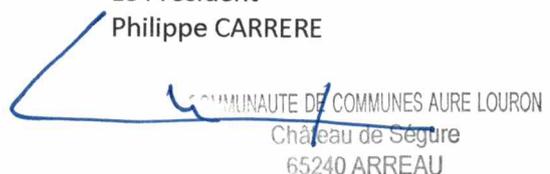
les topoguides pouvant faire l'objet d'une révision à l'occasion de leur réédition.

Après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**, les membres présents et représentés décident :

- d'autoriser Monsieur le Président à désigner les sentiers décrits dans les trois topoguides du territoire Aure Louron comme étant les sentiers d'intérêt communautaire de la communauté de communes Aure Louron, soit 63 sentiers pour un linéaire de près de 437 km.
- de mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU

KILOMETRAGE SENTIERS TOPO-GUIDE VALLEE DU LOURON

PR	Nom du PR	Communes traversées	Linéaire sentiers*
1	Les granges d'Ourcibats	Loudenvielle	5,6
2	La tour de Moulor	Loudenvielle - Génos - Loudenvielle	4,8
3	Le chemin des ardoisières	Adervielle-Pouchergues - Génos - Loudenvielle	4,8
4	L'église Saint-Calixte	Mont - Cazaux-Fréchet-Anéran-Camors	4,7
5	Le chemin des estives	Mont - Cazaux-Fréchet-Anéran-Camors	11
6	Le sentier de Mire-Louron	Germ - Loudenvielle - Mont	3,4
6A	Plateau de Germ	Germ	4,7
7	La cabane d'Ourtiga	Loudenvielle - Germ	7
8	Le Val d'Aube	Loudenvielle - Germ	11
9	La forêt de Lapadé	Génos	3,5
10	Le rocher de Courtalets	Génos	4,3
11	Le tuc d'Ardounes	Génos - Adervielle-Pouchergues - Azet	8,4
12	Le lac de Sarrouyes	Azet	2,5
13	Le cap de Toudous	Génos - Adervielle-Pouchergues - Azet	10,1
14	Les granges de Nabias	Génos - Adervielle-Pouchergues	6,2
15	Le sentier des mélèzes	Adervielle-Pouchergues	6,5
16	Le pla de Cros	Bordères-Louron	1,5
17	Le bois de la Pale	Bordères-Louron	5
18	Le lac de Bordères	Bareilles - Bordères-Louron	5
19	La cabane de la Pez	Génos	2
20	Les Lacs de Caillaouas et de Pouchergues	Génos - Loudenvielle	18,8
TOTAL LINEAIRE			130,8 km

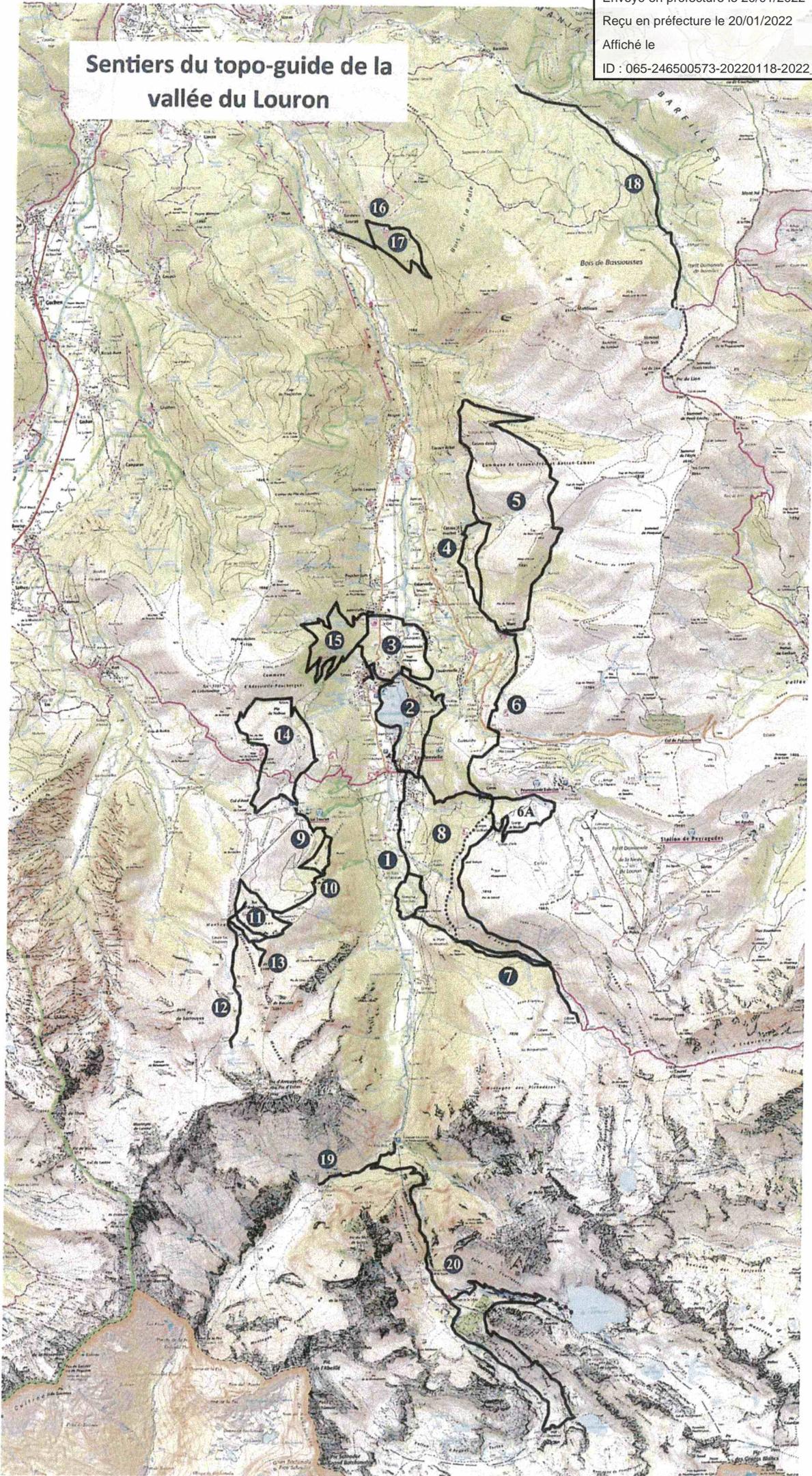
*** Linéaire sentiers :**

- pour les circuits A/R : seule la moitié du kilométrage est comptée

- pour les circuits avec portions communes : les portions communes ne sont comptées qu'une seule fois

Sentiers du topo-guide de la vallée du Louron

Envoyé en préfecture le 20/01/2022
Reçu en préfecture le 20/01/2022
Affiché le
ID : 065-246500573-20220118-2022_6-DE



KILOMETRAGE SENTIERS TOPO-GUIDE SAINT-LARY-SOULAN

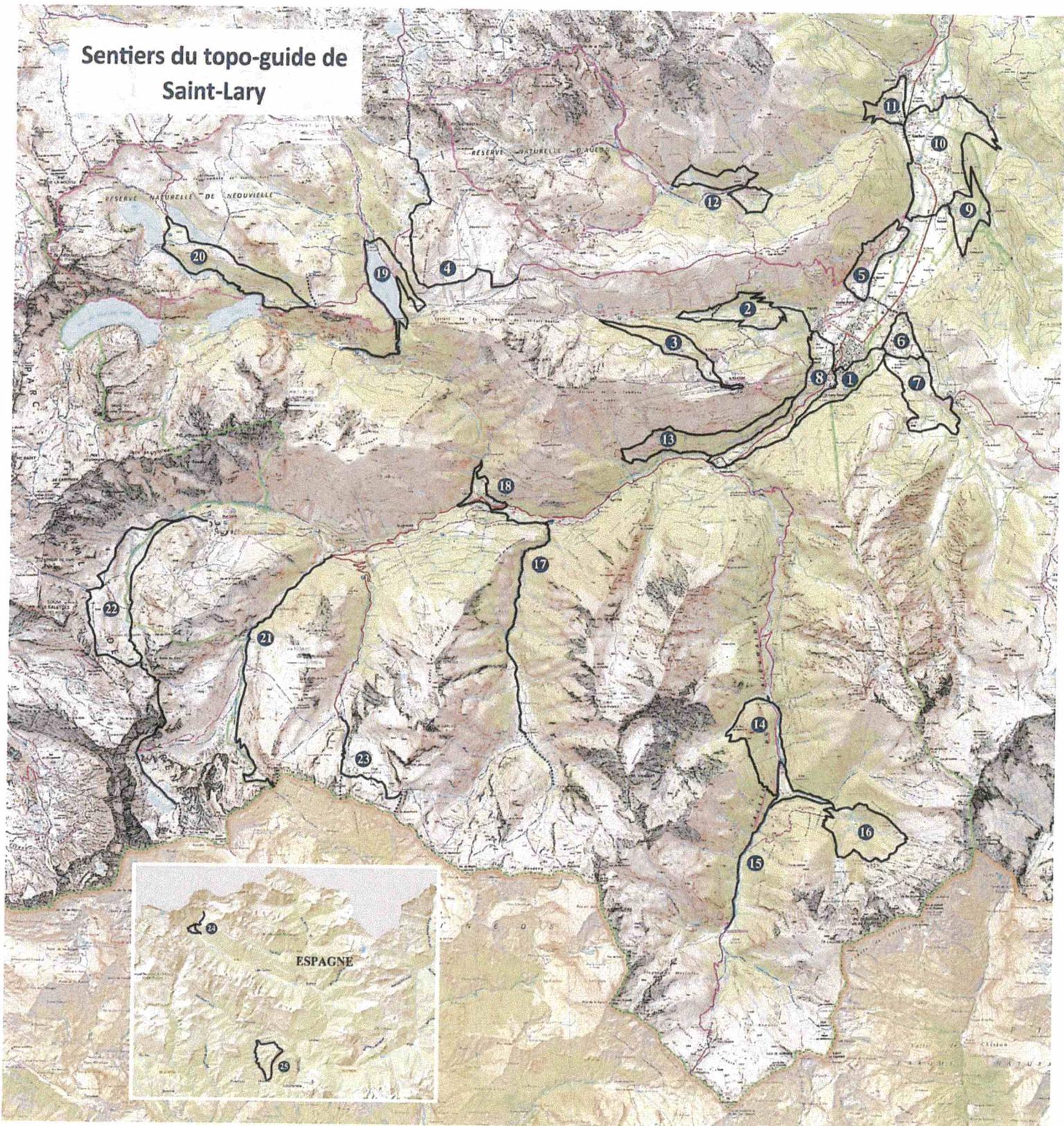
PR	Nom du PR	Communes traversées	Linéaire sentiers*
1	La balade de Caneilles	St-Lary-Soulan - Sailhan	5
2	Des granges de Lias à Soulan	St-Lary-Soulan - Vignec	6,1
3	Le Pla d'Adet	St-Lary-Soulan - Vignec -	8,5
4	Lacs et refuge du Bastan	Vielle-Aure	7,8
5	Autour de Vielle-Aure	Vielle-Aure	6
6	Un itinéraire dans les temps paysans	Bourisp - Sailhan - Estensan - Azet - St-Lary-Soulan (Var.)	4,7
7	La Mousquère	Sailhan - Estensan - Azet - Ens	6,9
8	Le chemin de Traouès	St-Lary-Soulan - Vignec - Cadeilhan-Trachère - Tramezaïgues	10,5
9	Les villages d'Aure	Guchan - Camparan - Grailhen - Bazus-Aure	5,6
10	Autour de la Neste	Guchen - Bazus-Aure - Guchan - Gouaux - Grézian	10,5
11	La boucle d'Ousten	Ancizan - Guchen	4,3
12	Autour du patrimoine naturel et culturel d'Aulon	Aulon - Guchen	7,2
13	Le chemin du Bédât	Cadeilhan-Trachère - Aragnouet - Tramezaïgues	9,8
14	La Tour de Baricave	St-Lary-Soulan	6,7
15	L'Hospice du Rioumajou	St-Lary-Soulan	7
16	Le circuit des cabanes	St-Lary-Soulan	8,2
17	Les granges du Moudang	Aragnouet - Tramezaïgues	5,6
18	Le chemin des Buis	Aragnouet	5,7
19	Le lac de l'Oule	Aragnouet - St-Lary-Soulan - Vielle-Aure	9,5
20	Les lacs du Néouvielle	St-Lary-Soulan - Vielle-Aure	10,3
21	Le port Vieux	Aragnouet	7,5
22	Les lacs de Barroude	Aragnouet	15,2
23	Le port de Bataillence	Aragnouet	3,2
TOTAL LINEAIRE			171,8

*** Linéaire sentiers :**

- pour les circuits A/R : seule la moitié du kilométrage est comptée

- pour les circuits avec portions communes : les portions communes ne sont comptées qu'une seule fois

Sentiers du topo-guide de Saint-Lary



KILOMETRAGE SENTIERS TOPO-GUIDE ARREAU/SARRANCOLIN

PR	Nom du PR	Communes traversées	Linéaire sentiers*
1	La boucle de Peyre Blanque	Gouaux - Lançon - Grézian	5,5
2	Les quatre villages	Cadéac - Ancizan - Grézian - Lançon	10,4
3	Le sentier de Bacarisse	Arreau - Cadéac	4,5
4	Le pla de Castillac	Arreau - Cadéac - Barrancoueu	6,7
5	La serre de Barrancoueu	Arreau - Barrancoueu	8,7
6	Sur les pas de Néandertal	Arreau - Pailhac - Fréchet-Aure	7,9
7	La boucle des Saints	Arreau - Pailhac - Jézeau	2,9
8	La crête des Pierres	Arreau - Pailhac - Jézeau	4,7
9	Le chemin de Bourg	Jézeau - Bareilles	9
10	Autour d'Aspin-Aure	Aspin-Aure	4,9
11	La boucle de col d'Aspin	Aspin-Aure - Arreau - Ancizan - Barrancoueu	13,8
12	Le Signal de Bassia	Beyrède-Jumet-Camous	2,4
13	Le pla de la Peyre	Sarrancolin - Hèches	3,8
14	La crête de Coq	Sarrancolin - Ilhet	6,5
15	Le chemin des Tourtères	Sarrancolin - Ilhet	4,8
16	Les granges de Burgues	Beyrède-Jumet-Camous	8,7
17	Le chemin d'Ardengost	Beyrède-Jumet-Camous - Fréchet-Aure - Ardengost	10
18	Le col de Sonères	Ardengost	3,9
19	Notre-Dame des Neiges	Bareilles - Ris	8,8
20	Le pic du Lion	Bareilles - Bordères-Louron	6,4
TOTAL LINEAIRE			134,3 km

*** Linéaire sentiers :**

- pour les circuits A/R : seule la moitié du kilométrage est comptée

- pour les circuits avec portions communes : les portions communes ne sont comptées qu'une seule fois

Envoyé en préfecture le 20/01/2022

Reçu en préfecture le 20/01/2022

Affiché le



ID : 065-246500573-20220118-2022_6-DE

